



Fédération Française du Sport Adapté

CHAMPIONNAT DE FRANCE

PARA TENNIS DE TABLE ADAPTÉ SPORT ADAPTÉ JEUNES



09 AU 11 MAI | 2023

MONT-DE-MARSAN

SALLE BARBE D'OR - LANDES (40)



Soutenu par



Sommaire

Mot d'accueil

Bienvenue à Mont-de-Marsan

Venir à Mont-de-Marsan

Comité d'organisation local

Programme prévisionnel

Informations générales

Précisions techniques

Fiche association

Fiches d'engagement

Demande de dérogation

Autorisation médicale

Fiche récapitulative

Plan d'accès

Liste des hébergements

Mot d'accueil



La Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien du Comité Départemental Sport Adapté des Landes et du Stade Montois Tennis de table, est heureuse de vous accueillir lors de ce championnat de France para tennis de table adapté Sport Adapté Jeunes à Mont-de-Marsan du 9 au 11 mai 2023.

Les membres du Comité d'organisation local, bénévoles et partenaires, mettent tout en œuvre pour que ces journées soient une vraie fête, et que vous partagiez collectivement le plaisir de vivre cette aventure sportive et humaine.

Je tiens à remercier, avec le Comité directeur de la ligue, pour leur soutien et leur engagement annuel, nos partenaires institutionnels, à savoir le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, l'Agence régionale de santé, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) Nouvelle-Aquitaine et l'Agence nationale du sport.

Nous remercions également chaleureusement le Conseil départemental des Landes, le Service sports intégration et développement (SSID) des Landes, Mont-de-Marsan agglomération et la ville de Mont-de-Marsan pour leur aide précieuse sur cet événement national. Nous souhaitons que ce séjour vous permette de découvrir notre région.

Enfin, un grand merci à tous les bénévoles et salariés qui se mobilisent pour vous accueillir. Nous espérons que vous serez nombreux à participer à cette compétition, qui est la finalité d'une saison d'entraînement. Nous partagerons des moments de convivialité et d'échanges, piliers du mouvement sportif et associatif.



Jean-Claude RIBERT

Président du COL et de la Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Bienvenue à Mont-de-Marsan

Ville de sculptures et d'histoire, carrefour géographique et économique, préfecture où se concentrent services et institutions, cité du vivre ensemble et d'un tissu associatif des plus riches, Mont-de-Marsan offre un cadre des plus agréables. Baignée par la lumière du ciel de la Gascogne, bercée par ses trois rivières, Mont-de-Marsan a tout pour séduire.



Le Stade Montois tennis de table

Depuis plus de 10 ans, la ligue et le CDSA 40 travaillent en partenariat avec le Stade Montois tennis de table. Les initiatives du club grandissent d'année en année et les événements auxquels ils participent se multiplient.

Cette année 2023 en est la preuve puisque la ligue organise, entre autres, le championnat de France para tennis de table Sport Adapté Jeunes à Mont-de-Marsan avec leur soutien indispensable. Par ailleurs, le Stade Montois tennis de table est également impliqué sur le Sport Adapté via les actions suivantes : entraînements hebdomadaires et accompagnement sur les compétitions, co-organisation de compétitions (au niveau départemental et régional), formation à l'arbitrage pour les bénévoles du Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes (SAPAL) et participation aux manifestations organisées par le CDSA 40. Le dynamisme du club permet le bon déroulement de toutes ces initiatives avec un investissement de qualité.

Venir à Mont-de-Marsan



Salle Barbe d'Or
Avenue du Stade
40000 MONT-DE-MARSAN

En voiture

- Depuis Bordeaux : 134 km (1h30) via l'A65
- Depuis Toulouse : 180 km (2h30) via la N124
- Depuis Nantes : 450 km (5h05)
- Depuis Marseille : 585 km (6h05)
- Depuis Paris : 715 km (7h)
- Depuis Lyon : 720 km (7h10)

En train/TGV

- Depuis Bordeaux Saint Jean : 1h30
- Depuis Paris Montparnasse : 4h
- Depuis Tours : 4h
- Depuis Lille Flandres : 6h
- Depuis Rennes : 6h10
- Depuis Nantes : 6h20
- Depuis Rouen : 6h30

En avion

- Aéroport de Pau-Pyrénées puis 1h de route via l'A65
- Aéroport de Biarritz-Pays Basque puis 1h20 de route via l'A63
- Aéroport de Bordeaux puis 1h30 de route via l'A62 puis l'A65

Comité d'organisation local

Président du COL

Monsieur Jean-Claude RIBERT

Président de la Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Hervé LAULHAU
Secrétaire général	Jean-Paul QUOIX
Commission Coordination / Logistique	Jeremy RABU / Gabriel DAMIEN
Commission Sportive	Patrick HAUSPIE
Commission Médicale	Catherine FAYOLLET
Commission Restauration	Gabriel DAMIEN
Commission Partenariats / Hébergement	Sarah DUBREUIL
Commission Communication	Alex MARSAN
Commission Animation / Bénévolat	Anaïs FEILLARD
Commission Développement Durable	Jeremy RABU

Cadre technique national para tennis de table adapté	Simon SOULARD simon.soulard@sportadapte.fr
Délégué technique fédéral du championnat	A définir
Référent championnat de la commission sportive nationale para tennis de table adapté	Adrien DODU adrien-dodu@wanadoo.fr



COL France para tennis de table adapté SAJ 2023

Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine – Jeremy RABU

Maison Régionale des Sports

2 avenue de l'université

33400 Talence

06 76 23 34 55 – cfsparattsaj2023@gmail.com

Programme prévisionnel

Mardi 9 mai 2023

16h00 - 19h00

Accueil des délégations à la Salle Barbe d'Or

19h00 - 20h30

Repas au Stade Montois Rugby

Mercredi 10 mai 2023

08h00 - 08h30

Réunion des entraîneurs à la Salle Barbe d'Or

09h00 - 12h00

Épreuves à la Salle Barbe d'Or

11h30 - 13h30

Repas au Stade Montois Rugby

14h00 - 18h00

Épreuves à la Salle Barbe d'Or

18h30 - 19h00

Remise des récompenses à la Salle Barbe d'Or

19h45 - 00h00

Repas et soirée de gala à la Salle Lamarque Cando

Jeudi 11 mai 2023

09h30 - 11h00

Distribution des paniers repas à la Salle Barbe d'Or

Ce programme est prévisionnel et pourra être modifié en fonction du nombre d'inscrits.

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **vendredi 14 avril 2023.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Mardi 9 mai 2023 de 16h00 à 19h00
Salle Barbe d'Or
Avenue du Stade, 40000 Mont-de-Marsan

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.
À cette occasion, il sera remis à l'ensemble des équipes des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du **tennis de table en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le comité d'organisation local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de 19h00 à 20h30 le mardi soir et de 11h30 à 13h30 le mercredi midi.

Ils auront lieu au :

Stade Montois Rugby
270 avenue du Stade, 40000 Mont-de-Marsan

La soirée de gala du samedi soir aura lieu :

Mercredi 10 mai 2023 de 19h45 à 00h00
Salle Lamarque Cando
3 allée Raymond Farbos, 40000 Mont-de-Marsan

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués :

Jeudi 11 mai 2023 de 9h30 à 11h00
Salle Barbe d'Or
Avenue du Stade, 40000 Mont-de-Marsan

Hébergements

Une liste d'hébergements est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons deux hôtels partenaires de l'événement : **B&B Hôtel Mont-de-Marsan** et **Ibis budget Mont-de-Marsan**. Une **remise de 10€** sur le prix de la chambre sera appliqué au moment de la réservation en indiquant le **code partenaire suivant : SMTT40**.

Équipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement **para tennis de table adapté** FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.sportadapte.fr> dans la rubrique « Pratiquer – Formes de pratique – La compétition en Sport Adapté » et sur l'espace membres.

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président de la FFSA sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN **para tennis de table adapté**

Modalités d'inscription

Le championnat de France **para tennis de table adapté SAJ** relève du règlement **para tennis de table adapté** FFSA.

Peuvent participer au championnat de France para tennis de table adapté SAJ FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2022-2023 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant ou Bénévole FFSA. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. De plus, seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.

Pour la participation au championnat de France, la fiche d'inscription individuelle et/ou par équipe doit être validée par le président du comité départemental puis le président de la ligue régionale Sport Adapté de votre territoire.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.
Le cas échéant, une demande de dérogation peut être faite (voir page 16 du dossier).

Le référent championnat de France de la CSN **para tennis de table adapté** FFSA en charge de la partie informatique – **Samuel CREON** – sam.creon@orange.fr – doit recevoir les résultats des championnats qualificatifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **vendredi 14 avril 2023**. Au-delà de cette date le comité d'organisation local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement des frais d'inscription. La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le **vendredi 14 avril 2023**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunion technique

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN **para tennis de table adapté** – **Adrien DODU** – et le Cadre technique national de la discipline – **Simon SOULARD** – est programmée le :

Mercredi 10 mai 2023 de 8h00 à 8h30
Salle Barbe d'Or
Avenue du Stade, 40000 Mont-de-Marsan

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autres que celles annoncées, veuillez adresser vos questions préalablement à adrien-dodu@wanadoo.fr.

Échauffement et compétition

Les sportifs pourront s'échauffer le mercredi 10 mai entre 8h00 et 9h00. Quelques tables d'échauffement, différentes des tables de matchs, seront également à disposition tout au long de la journée de compétition. Par ailleurs, avant chaque match, une période d'adaptation lors de laquelle les sportifs pourront faire quelques échanges sera proposée.

Équipements sportifs

La raquette peut avoir des dimensions, une forme et un poids quelconque. La palette doit être en bois, d'un seul tenant de même épaisseur, plate et rigide.

Les deux faces de la palette doivent être de couleurs distinctes et l'épaisseur ne dépassant pas 4mm. Les revêtements doivent être inscrits sur la liste du semestre « Authorised racket covering » disponible à la FFSA ou sur le site internet de l'ITTF réactualisée chaque semestre.

Une raquette ne peut pas être remplacée durant une partie à moins qu'elle ne soit endommagée accidentellement au point de ne plus être utilisée. En ce cas, ladite raquette doit être immédiatement remplacée, soit par une autre apportée préalablement par le joueur près de l'aire de jeu, soit par une raquette qui lui est fournie.

S'il apparaît qu'un joueur a changé de raquette durant une partie sans le signaler, l'arbitre interrompt le jeu et fait immédiatement un rapport au juge-arbitre qui pourra disqualifier le joueur.

La tenue de jeu se compose d'une chemisette à manches courtes et d'un short, de chaussettes et de chaussures de sport. La chemisette et le short doivent être de couleur nettement différente de celle de la balle utilisée (blanche ou orange).

D'autres vêtements de sport, dont tout ou partie du survêtement, ne peuvent être portés durant le jeu, sauf avis médical ou à défaut du juge-arbitre.

Les joueurs d'une même équipe doivent avoir une tenue sportive identique à l'exception des chaussures et chaussettes.

Dès qu'il opère dans l'aire de jeu, chaque joueur est tenu de porter (épinglé sur son maillot et dans le dos) le dossard qui lui a été attribué.

Catégories d'âge

Catégories	-10 ans	-12 ans	-14 ans	-16 ans	-18 ans	-21 ans
2022 - 2023	2014-2013	2012-2011	2010-2009	2008-2007	2006-2005	2004 à 2002

L'âge à prendre en compte est celui du 1^{er} janvier de l'année sportive en cours.

Il sera possible d'inscrire un sportif dans la catégorie immédiatement supérieure (surclassement), un certificat médical délivré par un médecin du sport sera exigé lors de l'inscription. Cette disposition ne concerne pas la catégorie des moins de 10 ans.

À titre exceptionnel, un double surclassement pourra être délivré pour certains sportifs repérés espoirs et faisant partie des pôles France. Ce double surclassement sera attribué sur proposition du DTN et après examen et décision d'un médecin de la commission médicale fédérale.



FICHE ASSOCIATION

À renvoyer au COL avant le **vendredi 14 avril 2023**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine, Maison régionale des Sports, 2
avenue de l'université, 33400 Talence
06 76 23 34 55 – cfparattsaj2023@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès aux zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail :

PRESTATION	PRIX/PERS.	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	30€		...€
Formule 2 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	10€		...€
Repas du mardi soir	11€		...€
Repas du mercredi midi	11€		...€
Repas de gala du mercredi soir	15€		...€
Panier repas du jeudi midi	8€		...€
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.			TOTAL
			...€

Par chèque ou virement (**voir RIB ci-dessous**) à l'ordre de la **Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine**. **Merci d'indiquer en libellé votre numéro d'affiliation suivi de CF para TT SAJ (exemple : 33/01 CF para TT SAJ).**

Ci-joint le règlement complet d'un montant de : euros

N° de chèque/de virement : de la banque :

Date

Signature

Nom du titulaire : LIGUE SPORT ADAPTÉ NOUVELLE AQUITAINE			
Banque ou centre : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
Domiciliation : SG BORDEAUX EPA (04302) – 140 142 R DES TERRES D – 33800 BORDEAUX			

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	04302	00050037850	82

IBAN : FR76 3000 3043 0200 0500 3785 082 - BIC : SOGEFRPP



FICHE ENGAGEMENT SIMPLE

À faire signer par votre CDSA puis votre ligue régionale et à renvoyer au

COL avant le **vendredi 14 avril 2023**

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date, y compris les dossiers incomplets.

Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine, Maison régionale des Sports, 2

avenue de l'université, 33400 Talence

06 76 23 34 55 – cfsparattsaj2023@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour être sur les terrains</u>) :		Tél. :

	N° Licence	Prénom et Nom	Date de naissance	Sexe	Classe	Catégorie d'âge	Date et lieu qualification
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 16.

Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du **tennis de table**.

<p><u>Signature du président :</u></p> <p>Visa du comité départemental</p>

<p><u>Signature du président :</u></p> <p>Visa de la ligue régionale</p>

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre ligue régionale qui la transfèrera à la CSN de la discipline à : Samuel CREON (sam.creon@orange.fr)

Je soussigné(e) M./M^{me} **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./M^{me} participe au championnat de France **para tennis de table adapté SAJ** pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif

Visa et signature du responsable association	Visa et signature du président de la ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e) M./M^{me}

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis de table adapté SAJ** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Je soussigné(e) M./M^{me}

représentant légal de M./M^{me}, agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France **para tennis de table adapté SAJ** à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Jeremy RABU – COL France para tennis de table adapté SAJ 2023

Ligue Sport Adapté Nouvelle-Aquitaine

Maison régionale des sports, 2 avenue de l'université, 33400 Talence

06 76 23 34 55 – cfparattsaj2023@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le vendredi 14 avril 2023 :

- La fiche association
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La/Les fiche(s) d'engagement **validée(s) par votre CDSA et votre ligue régionale**
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative ou dérogation validée par la CSN**
- La fiche d'autorisation médicale

À avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition) :

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Liste des hébergements

Nom	Coordonnées	Tarifs	Kilomètres de la compétition
Ibis budget Mont-de-Marsan HÔTEL PARTENAIRE	1765 avenue du Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan 08 92 68 05 38 / HB718@accor.com	Chambre double avec petit-déjeuner : 38€/nuit/personne PARTENARIAT : 10€ DE REMISE AVEC LE CODE SMTT40	2,1 km
B&B HOTEL Mont-De-Marsan HÔTEL PARTENAIRE	111 allée Mamoura, 40090 Saint-Avit 08 92 70 24 48	Chambre double avec petit-déjeuner : 46€/nuit/personne PARTENARIAT : 10€ DE REMISE AVEC LE CODE SMTT40	4,4 km
Fasthotel Mont-de-Marsan	801 avenue du Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan 05 58 06 20 21 / montdemarsan@fasthotel.com	Chambre double avec petit-déjeuner : 40€/nuit/personne	1,2 km
Hôtel Restaurant Campanile Mont-de-Marsan	1410 avenue du Maréchal Juin, 40000 Mont-de-Marsan 05 58 06 48 48 / montdemarsan@campanile.fr	Chambre double avec petit-déjeuner : 48€/nuit/personne	1,8 km
Hôtel du Sablar	4 place Jean Jaures, 40000 Mont-de-Marsan 05 58 75 21 11 / hoteldusablar@orange.fr	Chambre double avec petit-déjeuner : 40€/nuit/personne	2,7 km
Hôtel de la Gare	229 avenue du 34 ^e Régiment Infanterie, 40000 Mont-de-Marsan 05 58 06 24 36 / hoteldelagare0710@orange.fr	Chambre double avec petit-déjeuner : 35€/nuit/personne	2,8 km
Hôtel Kyriad Direct Mont-de-Marsan	71 allée de Mamourra, ZA Mamoura, 40090 Saint-Avit 05 58 44 43 91 / montdemarsan@kyriaddirect.fr	Chambre double avec petit-déjeuner : 36€/nuit/personne	4,3 km
Abor Hôtel	112 chemin de Lubet, 40280 Saint-Pierre-du-Mont 05 58 51 58 00 / contact@aborhotel.com	Chambre double avec petit-déjeuner : 56€/nuit/personne	5,7 km
Hôtel EcoChic	222 chemin de Lubet, 40280 Saint-Pierre-du-Mont 05 58 51 85 19 / hotelecochic@gmail.com	Chambre double avec petit-déjeuner : 39€/nuit/personne	5,8 km



Partenaires institutionnels

Soutenu par



Partenaire principal FFSA



Partenaires nationaux du para tennis de table adapté



Partenaires locaux

